Opération Tranquillité Vacances



otv2.jpg

Cette opération, mise en place depuis 2004 conjointement par la Police Municipale et la Police Nationale, consiste à surveiller de manière quotidienne les habitations pour lesquelles les résidants ont signalé leur absence, pour cause de vacances, hospitalisation ou autre, tout au long de l'année. Ce service est proposé également aux commerces et aux entreprises pendant leurs périodes de fermeture.

L'Opération Tranquillité Vacances est un service confidentiel et gratuit, réservé aux Gravelinois.

Conseils de vigilance

Si cette surveillance policière est dissuasive, il est fortement conseillé de prendre un certain nombre de précautions avant de partir, pour limiter les risques de cambriolage.

Protégez votre logement
- Fermez bien vos portes, même lorsque vous êtes chez vous ou à l'autre bout du jardin.
- Un système de détection de présence et une alarme peuvent être dissuasifs.
- Ne laissez pas vos clefs sous le paillasson ou dans la boîte aux lettres.

Protégez vos biens
- Ne laissez pas d'argent ou d'objets précieux dans votre résidence.
- Placez vos objets de valeur en lieu sûr.
- Ne laissez pas vos clefs de voiture en évidence ou à proximité de vos autres clefs.
- Gardez les factures des biens que vous achetez.
- renez des photos de vos objets précieux ou de valeur, ainsi que de votre mobilier.

Soyez vigilants
- Signalez votre absence à vos voisins.
- Laissez un double des clefs chez une personne de confiance.
- Faites ouvrir régulièrement vos volets.

- Faites récupérer votre courrier ou faites-le suivre.
- Ne laissez pas de message d'absence sur votre téléphone.
- Ne communiquez pas vos dates de congés sur les réseaux sociaux...

A la moindre suspicion, vous pouvez composer le 17 et parallèlement, joindre la Police Municipale (03 28 24 56 45) pour signaler d'éventuels comportements inhabituels ou inquiétants. Des équipages se rendront sur place.

Inscription* à l'Opération Tranquillité Vacances

- En ligne : simple et rapide, il vous suffit de compléter le formulaire [1]
- En vous rendant directement au guichet de la Police Municipale situé à l'Hôtel de Ville

* *Un délai d'une semaine est nécessaire pour la mise en oeuvre du service.*

Un courrier vous sera adressé en fin de surveillance vous indiquant les dates et heures de passage de la patrouille de Police Municipale.

URL de la source (modifié le 17/06/2026 - 15:33): https://www.ville-gravelines.fr/ma-mairie/securite-et-prevention/operation-tranquillite-vacances

Liens
[1] https://www.ville-gravelines.fr/ma-mairie/demarches-en-ligne/securite-et-prevention/sinscrire-loperation-tranquillite-vacances